

PRÉFET DES VOSGES

DIRECTION DE LA COORDINATION
DE L'ÉVALUATION ET DU SUIVI
DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau de l'action économique et de
l'emploi

Arrêté n° 1715/2013 du 16 JUIL 2013
portant modification de la liste des membres de la Commission Départementale
de Surendettement des Particuliers et des Familles

Le préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de la consommation et notamment son article L.331-1 ;
- Vu la loi 89-1010 du 31 décembre 1989, relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles ;
- Vu le décret 90-175 du 21 février 1990, relatif à l'application du titre premier de la loi 89-1010 du 31 décembre 1989 ;
- Vu la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (Titre IV–article 39)
- Vu la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation financière et bancaire ;
- Vu le décret du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement de surendettement des situations des particuliers ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 février 2013 portant nomination à M. Gilbert PAYET en qualité de Préfet des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral 643/90 du 28 février 1990, instituant une commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles dans le département des Vosges, modifié par l'arrêté n° 2526 du 20 décembre 2011 ;

Vu la lettre de Mme la directrice départementale des finances publiques des Vosges en date du 24 juin 2013 par laquelle elle indique que M. Michaël DUFOUR, Inspecteur des finances publiques, a été désigné comme délégué pour siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers et des familles, en remplacement de Mme Marielle GUILBERT, inspecteur des finances publiques, afin d'évaluer au mieux la situation des débiteurs ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté n° 2526 du 20 décembre 2011 portant modification de la liste des membres de la Commission Départementale de Surendettement des Particuliers et des Familles est modifié comme suit :

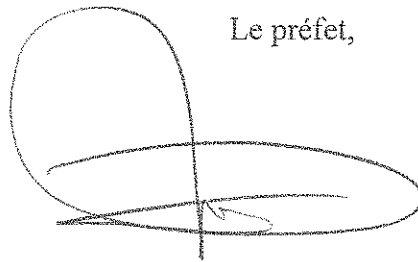
Au titre de l'Etat :

- est désigné délégué de Mme Maryse DEVAUX, directrice départementale des finances publiques, M. Michaël DUFOUR, inspecteur des finances publiques, en remplacement de Mme Marielle GUILBERT, inspecteur des finances publiques.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Epinal, le 16 JUIL 2013

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a horizontal line, and a vertical line extending downwards from the center of the horizontal line.

Gilbert PAYET